

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 484 962

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 81 05557**

(54) Bouchon distributeur pour bombes aérosols.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). **B 65 D 83/14.**

(22) Date de dépôt 16 mars 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Italie, 20 juin 1980, n° 22091 B/80.*

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 52 du 24-12-1981.

(71) Déposant : COSTER TECNOLOGIE SPECIALI SPA, société par actions, résidant en Italie.

(72) Invention de : Adalberto Geier.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Charras,
3, place de l'Hôtel-de-Ville, 42000 Saint-Etienne.

La présente invention a pour objet un bouchon distributeur pour bombes aérosols.

Le bouchon distributeur selon l'invention qui se distingue par son service fonctionnel et sa commodité d'emploi, est 5 caractérisé en ce que son corps est réalisé d'une seule pièce avec le bouton-levier d'actionnement, ce dernier étant relié à sa partie arrière, avec ledit corps, notamment jusqu'au moment du premier usage, par l'intermédiaire de points de garantie ou d'inviolabilité à rupture préétablie.

10 Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront de la suite de la description.

Pour bien fixer l'objet de l'invention, sans toutefois le limiter aux figures du dessin annexé :

La figure 1 est une vue en perspective du bouchon distributeur ;

La figure 2 est une vue en coupe verticale du bouchon, prise à travers le diffuseur ;

La figure 3 est une vue en plan du bouchon.

Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on 20 le décrit maintenant d'une manière non limitative en se référant aux exemples de réalisation illustrés aux figures du dessin.

On a désigné par (1) le corps creux sensiblement cylindrique du bouchon distributeur, et par (2) le bouton distributeur, ces éléments formant ensemble un corps unique. Le bouton distributeur (2) se trouve situé dans un logement ou fente diamétrale 25 (3) du corps (1), et il est relié avec ce corps, à sa partie avant, au moyen de deux ponts de matière, désignés par (4), fonctionnant en charnière, le bouton (2) pivotant autour de cette charnière lorsque l'on appuie sur lui pour obtenir la distribution du produit contenu dans la bombe.

Le bouton (2) est relié à l'arrière avec le corps (1), par l'intermédiaire de deux zones très étroites (5) pouvant s'assimiler à des points facilement détruits dès qu'une pression est exercée sur ledit bouton. La rupture desdits points dénonce qu'une 35 utilisation du contenu de la bombe pourvue de ce bouchon, a eu lieu.

Le bouton (2) comporte à sa partie inférieure, un prolongement tubulaire (6) destiné à s'engager avec l'orifice de sortie de la valve distributrice, associée de manière usuelle à la bombe.

40 Le conduit défini par le prolongement (6) communique avec un canal

(7) qui débouche vers le diffuseur (8), ce dernier formant une pièce distincte, reçue dans un logement prévu à cet effet, dans le bouton (2).

5 Pour permettre l'assemblage du bouchon avec la bombe, le corps de bouchon (1) est pourvu à sa partie de dessous et intérieure, d'une série de saillies (9) destinées d'une manière bien connue de l'art, à s'engager élastiquement dans des logements correspondants présentés par le corps de la bombe.

10 Le fait que le bouton soit articulé à sa partie avant réduit l'effort d'actionnement venant s'exercer sur la valve, ce qui présente un avantage certain.

Bien entendu, les dimensions et les matériaux particuliers entrant en considération, peuvent être quelconques, leur choix dépendant des exigences envisagées.

15 L'invention ne se limite aucunement à celui de ces modes d'application, non plus qu'à ceux des modes de réalisation de ces diverses parties ayant plus spécialement été indiqués ; elle en embrasse au contraire toutes les variantes.

REVENTICATIONS

-1- Bouchon distributeur pour bombes aérosols, caractérisé en ce que le corps (1) de ce bouchon est réalisé d'une seule pièce avec le bouton de commande (2), ce dernier étant relié avec le corps (1), d'une part, à l'arrière, jusqu'au moment 5 de la première utilisation, au moyen de points de garantie ou d'inviolabilité (5), susceptibles d'une rupture préétablie, et d'autre part, à l'avant, au moyen d'au moins un pont (4) fonctionnant en charnière, le bouton (2) pivotant autour de cette charnière lorsqu'il est enfoncé.

10

-2- Bouchon selon la revendication 1, caractérisé en ce que le bouton (2) est situé dans une fente diamétrale (3) présentée par le corps cylindrique (1).

15

-3- Bouchon selon les revendications 1 et 2 ensemble, caractérisé en ce que le corps (1) comporte à sa partie inférieure et intérieure, des saillies d'accrochage (9).

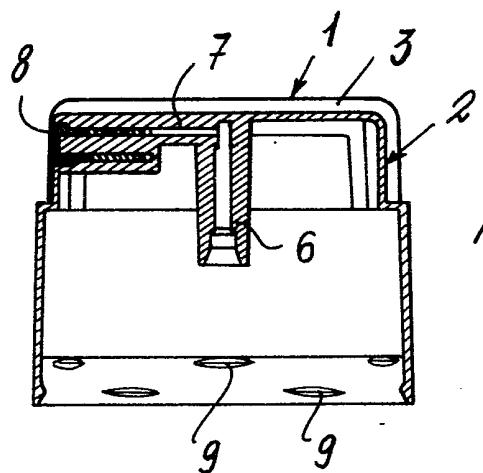


Fig. 2

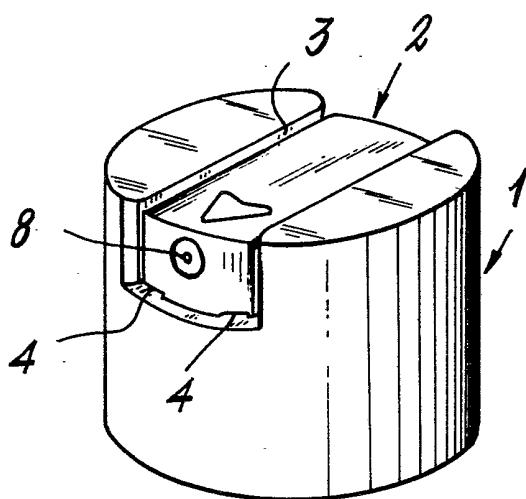


Fig. 1

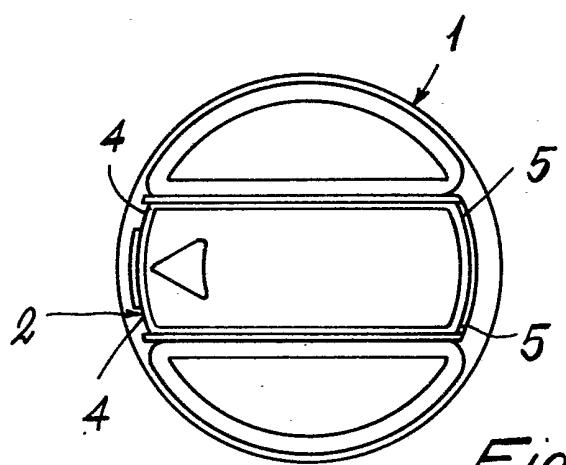


Fig. 3